

Le projet de durcir la loi sur l'IVG remobilise la rue en Pologne

Des dizaines de milliers de personnes ont manifesté vendredi

VARSOVIE - *correspondance*

Les Polonaises réussiront-elles, une fois de plus, à faire barrage à une proposition de loi visant à durcir la législation encadrant l'avortement? Plus de 50 000 personnes ont manifesté à Varsovie, vendredi 23 mars, et plusieurs milliers dans d'autres villes, lors d'un «vendredi noir» particulièrement suivi. La mobilisation rappelait les manifestations de l'automne 2016, qui avaient fait échouer une première offensive des associations anti-avortement.

Une nouvelle proposition de loi d'initiative citoyenne déposée au Parlement, avec le soutien de l'épiscopat polonais, veut interdire les interruptions volontaires de grossesse (IVG) en cas de pathologies graves ou de handicap chez l'embryon. Si ce texte était adopté, il reviendrait à interdire 95 % des avortements légaux pratiqués en Pologne, un pays qui possède déjà une des législations les plus restrictives d'Europe en la matière. Les IVG ne seraient autorisées qu'en cas de menace pour la vie ou la santé de la mère, ou si la grossesse est le fruit d'un viol.

Pour les associations anti-avortement et une partie de la droite proche de l'Église, il s'agit de lut-

ter contre ce qu'elles nomment «*l'avortement eugénique*», c'est-à-dire celui qui concerne les embryons atteints de handicap, notamment de trisomie. Mais pour Liliana Religa, de la Fédération pour les femmes et le planning familial (Federa), «*dans la plupart des cas qui tombent sous le coup de ce texte, nous avons affaire à des pathologies embryonnaires graves, qui peuvent rendre les enfants non viables*».

« Mon corps est mon affaire »

Après avoir obtenu le feu vert de la commission parlementaire de la justice et des droits de l'homme, le 19 mars, l'examen du texte en commission a été repoussé d'un mois. «*Il n'y a pas de position du gouvernement sur ce projet de loi citoyen. Mais nous restons pour la protection de la vie, de la conception jusqu'à la mort naturelle*», a déclaré la vice-ministre de la santé, Jozefa Szczyrek-Zelazko, embarrassée par un dossier socialement explosif.

«*Mon corps est mon affaire, pas celle de M. Kaczynski!*», pouvait-on lire sur les bannières des manifestants. Pour Natalia Maria Wojciechowska, 35 ans, «*si cette loi venait à passer, elle instaurerait un véritable climat de peur, une criminalisation des femmes et des*

médecins. Les fausses couches pourraient devenir suspectes. Ce serait aussi un grave coup porté à la médecine prénatale».

De nombreuses manifestantes sont venues défendre la législation actuelle, fruit d'un compromis entre l'Eglise et l'Etat. Seules 11 % des personnes interrogées dans un sondage Ipsos en 2017 se prononçaient pour un durcissement de la loi. *«Je suis pour le maintien du compromis actuel, que je trouve optimal, affirme Ula Klein, 40 ans. Il permet d'avorter dans les cas les plus désespérés, et je reste contre une banalisation de l'avortement. Je veux que mes filles aient le droit de décider, lors de si-*

tuations tragiques.»

«Je suis contre le fait d'imposer aux femmes quoi que ce soit. Je suis mère d'un enfant trisomique et je sais ce que c'est que de prendre des décisions difficiles. La loi ne devrait pas interférer dans ces choix», explique Maria Kowalska, 63 ans, qui se dit *«catholique».*

Seuls 1100 avortements légaux sont pratiqués chaque année en Pologne. L'avortement clandestin ou à l'étranger est quant à lui estimé à 150 000 cas par an. Sur les 400 hôpitaux polonais habilités à pratiquer l'avortement, seuls 46 en ont réalisé en 2016. ■

JAKUB IWANIUK